|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/713** | | Le 10 février 2015 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications** | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)**  **– Adoption de deux nouvelles Recommandations UIT-R, de dix Recommandations UIT-R révisées et d'une nouvelle Question ITU-R et leur approbation simultanée par correspondance, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**  **– Suppression d'une Question UIT-R** | |
|  |
|  |
|  | | |

Dans la Circulaire administrative CACE/700 datée du 2 décembre 2014, deux projets de nouvelle Recommandation UIT-R, dix projets de Recommandation UIT-R révisée et un projet de nouvelle Question UIT-R ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT‑R 1-6 (§ 10.3). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression d'une Question UIT-R.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 2 février 2015.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués. L'Annexe 2 contient la Question approuvée et l'Annexe 3 la Question supprimée.

François Rancy  
Directeur

**Annexes:** 3

**Distribution:**

– Administrations des États Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux   
de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Titres et résumés des projets de Recommandation

Recommandation UIT-R M.2068-0 Doc. 5/148(Rév.1)

Caractéristiques et critères de protection applicables aux systèmes du service mobile fonctionnant dans la gamme de fréquences 14,5-15,35 GHz

Recommandation UIT-R M.2067-0 Doc. 5/184(Rév.1)

Caractéristiques techniques et critères de protection applicables aux systèmes de communication hertzienne entre équipements d'avionique à bord d'un aéronef

Recommandation UIT-R M.1457-12 Doc. 5/134(Rév.1)

Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales 2000 (IMT-2000)

Recommandation UIT-R m.1824-1 Doc. 5/150(Rév.1)

Caractéristiques des systèmes de radiodiffusion télévisuelle en extérieur, de reportages électroniques d'actualités et de production électronique   
sur le terrain du service mobile à utiliser pour les études de partage

Recommandation UIT-R M.1076-1 Doc. 5/151(Rév.1)

Systèmes de communication sans fil pour les malentendants

Recommandation UIT-R M.1464-2 Doc. 5/152(Rév.1)

Caractéristiques des radars de radiolocalisation, et caractéristiques et critères de protection applicables aux études de partage des radars de radionavigation aéronautique et des radars météorologiques du service de radiorepérage fonctionnant dans la bande 2 700-2 900 MHz

Recommandation UIT-R M.1465-2 Doc. 5/153(Rév.1)

Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage dans la bande de fréquences 3 100-3 700 MHz

Recommandation UIT-R M.1463-3 Doc. 5/160(Rév.1)

Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage dans la bande de fréquences 1 215-1 400 MHz

Recommandation UIT-R M.1460-2 Doc. 5/161(Rév.1)

Caractéristiques techniques et d'exploitation et critères de protection des radars de radiorepérage fonctionnant dans la bande 2 900-3 100 MHz

Recommandation UIT-R F.1778-1 Doc. 5/166(Rév.1)

Conditions d'accès aux canaux de transmission pour les systèmes adaptatifs à ondes décamétriques du service fixe

Recommandation UIT-R M.2009-1 Doc. 5/177(Rév.1)

Normes d'interface radioélectrique à utiliser pour les opérations de protection du public et de secours en cas de catastrophe dans certaines parties   
de la bande d'ondes décimétriques conformément   
à la Résolution 646 (Rév.CMR-12)

Recommandation UIT-R M.2015-1 Doc. 5/179(Rév.1)

Dispositions de fréquences pour les systèmes de radiocommunication destinés   
à la protection du public et aux opérations de secours en cas de   
catastrophe dans les bandes d'ondes décimétriques   
conformément à la Résolution 646 (Rév.CMR-12)

**Annexe 2**

QUESTION UIT-R 255/5

Objectifs de qualité de fonctionnement et de disponibilité et exigences pour les systèmes hertziens fixes, y compris les systèmes en mode paquet

(2015)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que, ces derniers temps, parallèlement à l'augmentation considérable des besoins de largeur de bande, la technologie des systèmes hertziens fixes (FWS) a également évolué et permet, grâce au passage d'une faible capacité à une grande capacité, d'assurer une transmission de données à un débit beaucoup plus élevé;

*b)* qu'en ce qui concerne l'évolution de la capacité, la technologie FWS a évolué au fil des années tant sur le plan de la technologie que sur celui des applications;

*c)* que cette évolution de la technologie FWS entraîne aussi dans son sillage une évolution de la qualité de fonctionnement, de la disponibilité et des architectures de réseau ainsi que de la capacité et de la largeur de bande nécessaires;

*d)* que les applications en mode paquet sont majoritaires dans les réseaux existants de transport et d'accès, et que leur nombre devrait fortement augmenter dans un avenir proche;

*e)* qu'il est nécessaire de comprendre les objectifs de qualité de fonctionnement et de disponibilité ainsi que les exigences pour la couche de données physique de ces systèmes FWS en évolution, y compris les systèmes en mode paquet;

*f)* qu'il est nécessaire de fournir des indications utiles aux administrations, aux fabricants et aux opérateurs de télécommunication pour l'établissement et la maintenance des réseaux,

notant

que les Recommandations UIT-R F.1668 et UIT-R F.1703 spécifient les objectifs de qualité en matière d'erreur et de disponibilité applicables aux liaisons hertziennes fixes réelles utilisées dans des conduits et des connexions fictifs de référence de 27 500 km, sur la base des Recommandations UIT-T G.826 et UIT-T G.827, respectivement,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

Quels sont les principaux éléments relatifs aux objectifs de qualité de fonctionnement et de disponibilité et aux exigences pour la couche de données physique des systèmes FWS, y compris les systèmes en mode paquet, compte tenu:

− des spécifications indépendantes des médias de l'UIT‑T en vigueur sur l'architecture et les interfaces;

− des Recommandations spécifiques de l'UIT‑T en vigueur sur les objectifs de qualité en matière d'erreur et de disponibilité;

− des Recommandations spécifiques de l'UIT‑R en vigueur sur la planification des liaisons et la propagation sur les liaisons;

− des publications en vigueur d'autres organisations avec lesquelles une liaison devrait être assurée dans le cadre de ces travaux,

décide en outre

1 qu'en cas d'identification de problèmes dans les analyses, une liaison devrait être assurée avec l'UIT‑T et/ou d'autres instances en vue d'une assistance et d'une harmonisation;

2 que les résultats de ces études devraient être inclus dans des Recommandations UIT‑R nouvelles ou révisées et/ou Rapports UIT‑R nouveaux ou révisés;

3 que les premiers résultats de ces études devraient être fournis d'ici à 2019.

Catégorie: S2

Annexe 3  
  
Question UIT-R supprimée

|  |  |
| --- | --- |
| Question  UIT-R | Titre |
| [230-3/5](http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG05.230) | Techniques radioélectriques logicielles |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_